Sujet	Réponse d'Alpiq Energie France à la consultation de RTE sur l'évolution du prix de règlement des écarts
Date	Juin 2019
A l'intention de	RTE

<u>Question 1</u> : Parmi les nouvelles propositions, laquelle vous semble la plus adaptée et pourquoi ?

Alpiq Energie France estime que la proposition 3 est celle qui renvoie les meilleures incitations aux acteurs de marché, tout en respectant le nouveau cadre européen et en assurant un solde du compte ajustement-écarts modéré. Nous souhaitons toutefois attirer l'attention sur le fait qu'il sera nécessaire de réévaluer la valeur actuelle du k à la suite de l'entrée en vigueur de la réforme, et en particulier dès qu'un retour d'expérience sur l'application de la nouvelle matrice sera disponible.

<u>Question 2</u> : Avez-vous d'autres propositions qui s'inscriraient dans le cadre réglementaire européen ?

X

<u>Question 3</u> : Dans l'hypothèse d'une suppression du k, quel type de mécanisme garantissant la neutralité financière du GRT privilégieriez-vous ?

- **Report du solde au sein du TURPE ?**
- **Application d'un mécanisme extra tarifaire de type coefficient c ?**
- **Autre mécanisme à expliciter ?**

L'hypothèse d'une suppression du k suppose une valeur absolue conséquente du solde du compte ajustement-écarts : c'est pourquoi nous ne sommes pas en faveur d'une telle évolution. Si elle devait toutefois être mise en œuvre, nous serions davantage en faveur d'une garantie de la neutralité financière du GRT via un report du solde au sein du TURPE.

<u>Question 4</u> : Avez-vous d'autres commentaires ?

X